

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral des routes (OFROU)
3003 Berne

Brugg, le 11 mai 2021

Responsable: Gossin Diane
Secrétariat:
Document: 210505_Prise position_mobility pricing

Par courriel à : vernehmlassungen@astradmin.ch

Consultation relative à la loi fédérale sur les projets pilotes de tarification de la mobilité (mobility pricing)

Madame la Conseillère fédérale,

Dans votre courrier du 3 février dernier vous nous invitez à prendre position sur la consultation mentionnée en objet et nous vous remercions de nous offrir cette possibilité.

De façon générale, l'Union suisse des paysans rejette ce projet de loi et s'aligne sur la prise position de l'ASETA/SVLT.

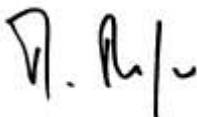
Nous reconnaissons le besoin urgent de traiter des problèmes de surcharge du trafic, que soit pour les transports privés ou les transports publics. Cependant, il serait plus judicieux d'instaurer un système de tarification à l'échelle suisse, plutôt que d'ouvrir la porte à de multiples projets cantonaux ou communaux sans aucune coordination commune. De plus, nous tenons à rappeler que les recettes du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) ne cessent de diminuer alors que les besoins en infrastructures de transport augmentent. Il est donc essentiel de s'assurer du financement durable de ce fonds. Pour terminer, bien que selon votre projet l'assujettissement à la redevance ne concernerait que les véhicules de moins de 3.5 tonnes, nous demandons qu'une exception soit mise en place pour ce qui concerne les véhicules agricoles contraints de passer par un périmètre de projet-pilote.

En vous remerciant de nous avoir consultés dans le cadre de ce dossier et en demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous adressons, Madame la Conseillère fédérale, nos salutations distinguées.

Union Suisse des Paysans



Markus Ritter
Président



Martin Rufer
Directeur